



EDITO:

Quel beau week-end fut le 1er et 2 septembre à Chisseaux. Nombreux parmi vous on pu constater l'affluence autour de la maison éclusière. Merci à tous ceux qui ont participé à cette réussite.

Des photos dans le prochain numéro

Les différentes interventions des élus et des représentants d'associations me laissaient entrevoir un espoir pour sauver le patrimoine du Cher.

Le temps presse, mais le temps administratif est souvent long, la situation financière du moment, les injonctions écologiques seront peut-être un obstacle.

L'été se termine. Nos navigants ont remisé leurs bateaux mais pourront-ils revenir l'an prochain, cette question était déjà posée depuis le mois d'août.

Le lit de la rivière étant encombré par des herbes et des infrastructures défailantes rendaient la navigation difficile.

Aujourd'hui, c'est plus grave plusieurs barrages ont subi des dégâts importants le week-end du 13 et 14 octobre.

Seront-ils en état pour la saison prochaine ?

Reste que l'exaspération de nos adhérents plus celle des citoyens de la vallée du Cher est très compréhensible, des réponses devront être données rapidement.

Nous serons très attentifs au devenir du Cher canalisé patrimoine commun à tous. Notre mobilisation ne doit pas faiblir.

Lionel Chanteloup, président

EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR LA JUSSIE

La technique d'arrachage demande au moins 2 passages sur la même zone (début et fin de saison par exemple) afin d'éviter que la prolifération de la plante ne soit pas trop importante l'année suivante.

Il faut compter près de 4 années successives d'arrachage pour tenter d'éradiquer totalement la jussie.

Barrages cassés: Le syndicat s'exprime

Le Cher canalisé vient de vivre une catastrophe ,équivalente à celles qui s'étaient produites au début des années 1990. Voici les faits :

- le Syndicat rencontre d'importantes difficultés de fonctionnement depuis plusieurs mois : plus de secrétaire depuis mai, un agent définitivement inapte, un autre en arrêt tout l'été et qui ne devrait plus monter sur les barrages lui aussi.

- la semaine dernière une première série de pluie a fait légèrement monter les niveaux, les agents ont nettoyé et régulé tous les barrages mercredi et jeudi (mais seulement avec 3 agents valides !).

- jeudi après-midi, la vanne-toit de Bray a été abaissée brutalement par l'entreprise chargée d'y faire des travaux de réparation, créant une montée brutale (de l'ordre de 25 cm en 5 h) et un lessivage des herbiers de la rivière. Les barrages de Chissay et Montrichard ont été bouchés par ces herbes. Celui de Chissay s'est soulevé, sans craquer complètement. Après avoir fait en sorte que le bateau Nymphae puisse redescendre de Montrichard en urgence, les agents ont pu soulager la pression sur ce barrage en faisant descendre le niveau amont. Ensuite ils sont allés nettoyer le barrage de Montrichard.

- - Nous avions prévu de commencer à coucher les barrages en aval (Larcay, Roujoux) à la fin de la semaine dernière, mais les événements imprévus de jeudi et vendredi nous en ont empêché.

- Samedi les barrages étaient à niveau normal.



- Les pluies de ce dimanche (l'équivalent d'un mois de pluie en quelques heures) , en plus d'avoir entraîné des inondations près des ruisseaux affluents, a fait monter le niveau du Cher très rapidement (+ 50 cm), avec des vitesses de l'ordre de 10 cm par heure à certains moments.

- Avec cette surpression brutale et les bouchons créés par les herbes, les barrages de Civray, Bléré, Nitray et Roujoux ont successivement explosés dans la soirée.

- Il y a une forme de fatalité dans ce type d'évènement, ajouté à la vétusté des barrages. Le manque de moyens structurel du Syndicat, y compris dans ses moyens humains, conjugué à un évènement météo rare font apparaître une réalité que nous dénonçons sans être entendu : à force de gérer la rivière avec des bouts de ficelles en espérant mieux un jour, les ficelles n'ont pas résisté.

- Dans l'immédiat, la priorité est de sauver ce qui peut l'être, c'est-à-dire coucher les barrages restants et retirer ce que l'on peut des barrages cassés. Devant cette situation, les montées des eaux encore en cours sur les affluents et la météo annoncée pour les prochains jours, il n'est pas raisonnable de prévoir la réparation du barrage de Vallagon à court terme



PAS DE PREJUDICE POUR « LA BELANDRE »

La requête présentée par la compagnie La Bélandre, d'Amboise, vient d'échouer en justice. Elle contestait l'arrêté qui avait été pris par le préfet d'Indre-et-Loire en novembre 2007 concernant l'occupation du domaine public fluvial du Cher.

Cette décision vient d'être déclarée légale par la justice. Souhaitant que la circulation des poissons migrateurs puisse se faire correctement, l'autorité préfectorale avait pris un arrêté interdisant la circulation de bateaux sur la portion située en aval de la confluence du Cher et de la Queugne. Des décisions prises au regard du code de l'environnement.

Impossibilité de naviguer□: un aléa

En effet, il avait été constaté un bas niveau des eaux et, en raison de l'abaissement des barrages à aiguilles sur le Cher, il était urgent de prendre de telles dispositions.

Mécontent et dans l'impossibilité de naviguer, le patron de la compagnie La Bélandre demandait au tribunal qu'il annule la décision et réclamait au passage que l'État soit condamné à lui verser une somme globale de 671.000□€, représentant son manque à gagner. Cette semaine, la justice vient d'estimer, au contraire, que la décision préfectorale était bien légale. Le préjudice invoqué par les requérants ne revêt pas un caractère anormal et n'ouvre pas droit à réparation. « Il ressort d'un courrier en date de mars 2008, adressé par le président du Syndicat du Cher canalisé en Indre-et-Loire aux usagers du Cher canalisé que le syndicat ne pouvait procéder à la remontée des barrages à aiguilles qu'à partir du 1er juillet 2008 et que, par suite, la Sarl Compagnie de La Bélandre ne peut sérieusement contester ni qu'elle était en mesure de connaître les contraintes spécifiques liées à la circulation des poissons migrateurs sur la portion du Cher empruntée par le bateau, ni qu'il ne lui était pas possible de prévoir que les barrages à aiguilles devaient être abaissés au cours de la période du 1er avril au 30 juin 2008 », note le tribunal.



Dans ces circonstances, l'impossibilité pour l'embarcation de naviguer sur le Cher durant cette période ne peut être regardée comme un aléa excédant ceux que comporte nécessairement une telle exploitation.

JOURNEES DU PATRIMOINE 2012

Une grande animation régnait, samedi et dimanche, autour du Cher, du port de Chandon au moulin de Nitray, sur le thème de la journée du patrimoine.

6 personnes du syndicat du Cher canalisé ont fait et refait le chemin longeant la rivière, pour guider les groupes d'un point à un autre, commentant la vie de la rivière, les herbes qui l'habitent(dont la Jussie qui l'envahit), les arbres qui la bordent , les poissons, ainsi que son historique, sa navigation, les barrages, dont celui de Nitray, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les maison éclésières qui abritaient, jadis, le barragiste et l'éclusier.

Entre autres, Pierre Lestoquoy, président du syndicat du Cher canalisé, et Christian Roche, vice-président, documents et photos à l'appui, déversaient leurs paroles et leur passion pour ce patrimoine fluvial qu'ils défendent et entretiennent. Alain Kerbriand Postic, conseiller Général 37 n'a pas manqué de leur rendre visite...à vélo.

Les Amis du Cher, quant à eux, prenaient le relais et accueillaient tour à tour le public au site de Nitray ou ils avaient installé leur superbe exposition sur le cours d'eau et ses barrages, les écluses, ainsi que la maquette d'un barrage à aiguilles, tout autant en verve que leurs amis du syndicat pour en expliquer le fonctionnement.

Le retour au point de départ se faisait à nouveau à pied ou, mieux, en bateau, à bord de la toue cabanée de l'association Valchantray, ou du futreau de l'association Jean Bricau.

Devant ce tableau superbe, du moulin, du barrage, de la maison éclésièr, buvette et tombola des Amis du Cher apportaient encore sourires et détente malgré les préoccupations de ces défenseurs du patrimoine fluvial.

Ref NR 19/09/2012 Photos dans le prochain N°

Sites internet : www.amis-du-cher.org
Contact : amis.du.cher@sfr.fr

www.amis-du-cher.fr

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Tel Président : 02 47 23 56 77